

**Ligue Belge d'Aéromodélisme**  
**Commission Sportive**

**Réunion spéciale de la Commission Sportive du 21 mai 2003**

Ordre du jour :

1. Discussion et décision à propos de la **plainte sportive** introduite par **Jean-Pierre Zardini** à propos de sa participation à l'équipe belge lors des championnats du monde F3A 2003. Veuillez consulter la documentation en annexe afin de vous informer sur l'affaire.
2. Information sur les conflits qui se sont fait jour dans la section F3A-X, notamment lors de la compétition de Tisselt. Divergences de vue entre le coordinateur Benny Van Damme et le directeur sportif VML Gui Manesse. Possibles démission ou remplacements de mandataires F3A-X ?

**Présents :**

Mmes Evelyne Hannuzet, présidente de la Commission sportive de l'AAM et Paulette Halleux, coordinatrice F3B

MM. Benny Van Damme (coordinateur F3A-X), Gui Manesse (coordinateur et directeur sportif VML F3A) Pierre Le Docte (directeur sportif AAM F4), Willem Vandermeulen (coordinateur Portage), Raymond Graus (directeur sportif VML F3J), Guy Mertens (coordinateur F3J), Theo Vaesen (commissaire sportif ACRB et coordinateur R/C Paras), Roland Coomans (directeur sportif AAM F3C), Jules Malfliet (commissaire sportif ACRB et directeur sportif RC/para), Robert Liber (coordinateur F2), Gérard Proot (directeur sportif AAM portage), Alex Goossens (adjoint à la commission sportive), Maurice Huybrechts (commissaire sportif ACRB), Jean-Pierre Zardini et Christian Hans, les deux pilotes concernés par la décision et Robert Herzog, président.

**Excusés :** Robert Denuit (directeur sportif AAM F3A), Sven Lobbestael (chef d'équipe F3A 2003)

**Excusés et se sont exprimés par email :** MM. Jean-Pierre Awouters (commissaire sportif ACRB), Richard Jeunen (coordinateur F4J), Win Lentjes (coordinateur F3D), Emiel Verjans (directeur sportif F3D) et Guido Michiels (commissaire sportif ACRB et directeur sportif VML F2)

La réunion est ouverte vers 20h10. Le président rappelle les noms et qualités des personnes invitées. Mr Goossens représente Sven Lobbestael, empêché.

**Point 1 de l'ordre du jour**

Le président relate la suite des événements :

1. désignation lors de l'assemblée générale de février 2003 des membres de l'équipe F3A (Philippe Marquet, Benoît Dierickx et Jean-Pierre Zardini) et des réserves (Christian Hans et Gérard Wérion).
2. le 5 mars, email de Zardini signalant son désistement – seuls le coordinateur et TM sont avertis
3. réunion de coordination des TM le 18 avril ; Lobbestael ne fait qu'effleurer l'éventualité du désistement

4. le 22 mars, communication téléphonique de Gui Manesse, annonçant le problème posé. Communication entre le président et Lobbestael, qui se dit très désespéré, et espère une décision « venant d'en haut ».
5. la première réserve Christian Hans a été contactée vers le 10 mars et a donné son accord, mais Zardini revient sur sa déclaration de désistement et demande « si cela est encore possible », de réintégrer l'équipe.
6. le président recommande à Lobbestael de tenter de convaincre Hans de réintégrer sa position de réserve
7. silence sur l'affaire pendant env. 2 semaines, puis réunion du conseil d'administration le 9 mai. L'affaire n'est pas encore réglée. On apprend que Lobbestael a signalé à Zardini qu'il est réintégré et que Hans est débouté. Ceci est sa propre décision.
8. le lendemain, réception par le président de la protestation de Christian Hans contre la pression dont il est l'objet.
9. suite aux avis exprimés en conseil et face à la plainte de Hans, le président décide de prendre position. Vu le caractère très explicite des déclarations de Zardini (premier message sans aucune ambiguïté, et second message, où il espère une solution « si cela est encore possible »), le président écrit à Zardini pour lui signaler sa position – le refus de le réintégrer dans l'équipe.. Dans sa lettre également communiquée par email, le président rappelle à Zardini ses droits aux recours (CS LBA, CS ACRB et CASI à la FAI)
10. dépôt formel d'une plainte sportive par Zardini (email du 11 mai) avec versement de la caution (5€)
11. recherche d'une date et d'un lieu pour la réunion de la CS – envoi des convocations le 13 mai – réunion prévue le 21 mai à Bruxelles (Cité Modèle, Laeken)

Suit l'examen une à une des pièces constituant le dossier. Lecture et traduction, y compris de la plainte de Hans, formulée en Allemand.

Ensuite, tour de table.

- Mr Huybrechts relate des problèmes financiers qui ont surgi il y a de nombreuses années avec le plaignant. Le président recommande de ne pas prendre cette intervention en considération.
- Mr Zardini nie que pour la situation actuelle, il y ait une quelconque préoccupation financière.
- Mr Mertens regrette que l'on n'ait pas de trace d'une date ultime de décision pour les pilotes. A défaut, la date de l'assemblée générale consiste en un engagement des sélectionnés.
- Mr Goossens confirme qu'il n'y avait pas de date limite, mais l'organisateur clôture les inscriptions au 31 mai
- Mr Herzog : le rapport de la section de février constitue un engagement
- Mme Halleux : la disponibilité des pilotes peut changer au cours des premiers mois de l'année. Elle s'étonne de flux financiers qui ne passent pas exclusivement par le TM.
- Mr Malfliet déclare que la décision du président, signifiée par lettre à Zardini est correcte : il y eu désistement et la réserve a largement entamé ses démarches de participation. Plusieurs présents acquiescent à cette déclaration.
- Mr Liber signale qu'en cas d'un autre désistement (Dierickx pourrait être empêché pour raison professionnelle), le plaignant, éventuellement débouté, pourrait être rappelé. On décide de prendre position sur ce point après que la décision principale aura été prise
- Zardini rappelle son palmarès

On décide, à main levée de prendre en compte les votes exprimés par email (voir liste des excusés). On passe au vote, sur la motion suivante : « La commission sportive de la LBA estime que la plainte sportive de Mr Zardini est fondée ; en conséquence, il doit réintégrer l'équipe première » « De sportcommissie van de BML beschouwt de sportklacht van Mr Zardini gegrond ; zodus moet hij deel uitmaken van de ploeg »

Les votants sont au nombre de 20. Le décompte des votes est effectué par Mr Bourgeois, (observateur accompagnant son épouse, Mme Hannuzet) et Mr Herzog, président, et explicitement non votant. Vote par bulletin secret. 19 voix s'opposent à la motion, et on note une abstention.

En conséquence, la commission sportive annonce la décision au plaignant, qui se retire en déclarant qu'il va faire appel à la Commission sportive de l'ACRB.

La commission décide encore par vote à main levée que Mr Zardini pourra, s'il échet, réintégrer l'équipe, en cas de désistement d'un autre pilote. Il a priorité sur la seconde réserve, Gérard Wérior.

### ***Point 2 de l'ordre du jour***

- Le conflit qui s'est fait jour en F3A-X est largement évoqué. Mr Van Damme rappelle les péripéties, et particulièrement une réunion de la « section » fin novembre 2002. Il rappelle qu'il a été invité à prendre la charge de coordinateur après la démission de Nathan Steuperaert. Il n'est pas au courant des termes du ROI de la LBA.
- La question du programme sportif de la saison 2003 a été évoqué lors d'une réunion « générale » en février 2003 : les deux premiers concours suivraient le programme ancien, et les deux derniers le nouveau programme FAI. Celui-ci est devenu officiel au lendemain de l'assemblée générale de la CIAM de mars 2003.
- Mr Van Damme a menacé, par email, de remettre sa démission, au cas où Mr Manesse resterait en fonction
- Mr Manesse, directeur sportif, a tenté d'imposer ce nouveau règlement lors de la compétition de Tisselt, mais a dû renoncer aux contrôles de niveau de pollution sonore, devant l'excès évident de bruit de « 80 % des modèles » (4 sur 5). Le règlement actuel (belge, adopté en début d'année 2003) est particulièrement imprécis en matière de contrôle du bruit. Le président recommande d'appliquer sans tarder la règlement FAI, puisqu'en cas d'existence d'un tel règlement, toutes les sections de la LBA ont toujours fait de même.
- Mr Manesse déclare que le coordinateur fonctionne avec un « comité parallèle » est n'invite pas toutes les parties lors des réunions de décision. Ceci est très fermement reproché à Mr Van Damme par le président.
- Malgré une tentative de conciliation du président, Mr Van Damme décide de remettre immédiatement sa démission et quitte la réunion.
- Après son départ, on apprend que le rapport de l'assemblée de la section de février n'a pas été signé par le coordinateur, vu son absence.
- Mr Manesse relate les contacts qu'il a eu avec Mr Gilbert Van den Berghe, qui accepte de reprendre la fonction de Mr Van Damme.

La réunion est clôturée vers 23h.

Rapport dressé par Robert Herzog le 25 mai 2003, sur base notamment des notes prises en réunion par Mme Halleux